

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 20 juin 2013

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	7
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui le 20 juin 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD (*pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS*) - Mme Brigitte BONNEAU (*pouvoir à M. Serge LEBRETON*) - Mme Dominique CHARMENSAT (*pouvoir à M. Romuald CARRY*) – Mme Maud POURQUIER (*pouvoir à M. Patrick SEDLACEK*) - M. Patrick BOMPOINT (*pouvoir à Mme Nathalie LACROIX*) – M. Gérard DELIGNE (*pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH*) - Mme Dominique HALLEY (*pouvoir à M. Noël BELLIOU*)

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL VILLE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

2013.80

Comme suite aux recrutements, aux avancements de grade et promotions internes, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs avec effet au 1^{er} juillet 2013 dans les conditions suivantes :

CREATION DE POSTES – TITULAIRES

Filière technique :

- 1 poste de Technicien principal de 2ème classe
- 2 postes d'Agent de maîtrise
- 8 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe

Filière sanitaire et sociale :

- 1 poste d'Educateur principal de jeunes enfants
- 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe
- 1 poste d'Auxiliaire principal de 2ème classe



Filière culturelle :
1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

Filière Police :
1 poste de Brigadier chef principal

Filière Sportive :
1 poste d'Opérateur qualifié des APS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur la modification du tableau des effectifs.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

2013.80
nomenclature : 4.1